



**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
en réponse  
au postulat Thérèse Humair 97.104,  
du 10 février 1997, « Echanges scolaires –  
10<sup>e</sup> année linguistique »**

(Du 9 mai 2001)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

## **I. INTRODUCTION**

En date du 11 février 1997, votre Conseil a accepté le postulat Thérèse Humair 97.104, dont nous rappelons la teneur ci-après :

### **97.104**

10 février 1997

#### **Postulat Thérèse Humair Echanges scolaires – 10<sup>e</sup> année linguistique**

*Une récente étude du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles démontre qu'en été 1996, 616 élèves sur un effectif de 2427 élèves, libérés de la scolarité obligatoire dans notre canton, provenant en majeure partie des sections terminale, préprofessionnelle et moderne, optaient pour la poursuite de l'école par une 10<sup>e</sup>, voire une 11<sup>e</sup> année de type scolarité obligatoire, ce qui représente 25% de l'effectif.*

*Bien que la poursuite de l'école obligatoire puisse s'avérer pertinente pour une partie des élèves, il n'est certainement pas de même pour d'autres, dépensant temps et énergie sans tirer des avantages réels. Or, les dépenses publiques en matière d'éducation sont très importantes; elles se doivent d'être efficaces. Des taux de chômage élevés chez les jeunes gens sans formation professionnelle montrent qu'il faut améliorer les performances des systèmes éducatifs, afin d'éviter une fracture sociale et de créer une société à deux vitesses.*

*C'est pourquoi, il nous semble judicieux de réfléchir à la mise en place de solutions supplémentaires, telles que les échanges scolaires sur une durée d'une année avec des cantons alémaniques. L'apprentissage des langues étrangères revêt une importance grandissante, apporte à l'élève une chance supplémentaire de trouver une place d'apprentissage par la suite et renforce la cohésion entre les différentes communautés linguistiques et culturelles du pays.*

*Depuis plusieurs années déjà, des échanges individuels ou échanges de classes de courte durée sont pratiqués dans notre canton avec grand succès, dont témoignent enfants, parents et enseignants, articles et journaux d'élèves.*

*Quant aux échanges linguistiques d'une année, le canton de Fribourg les pratique depuis quatorze années déjà; le bienfait pour l'élève est prouvé et la demande augmente constamment. Après un début timide (9 élèves en 1982), 50 élèves francophones et 30 élèves alémaniques sont placés en 1996-1997, soit dans l'autre partie du canton, soit en Suisse alémanique. Une bonne coordination permet de ne pas augmenter l'effectif des classes, puisqu'il s'agit de remplacer un ou au maximum deux élèves par classe, par des camarades venant d'un autre canton.*

*Le coût de l'opération s'avère peu onéreux. Dans le canton de Fribourg, seul un tiers de poste d'enseignant est actuellement consacré à la tâche de coordination, les frais de pension étant supportés réciproquement par les parents.*

*Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'introduire des échanges linguistiques avec des cantons alémaniques (Soleure ou Argovie par exemple), d'une durée de dix mois au moins, pour les élèves effectuant une 10<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> année d'école, ou pour les élèves du degré 9 de très bon niveau, dont la réussite finale est assurée.*

*Cosignataires: J.-G. Béguin, S. Perrinjaquet, P.-A. Brand, C. Bugnon, J. Béguin, J.-M. Nydegger, P. Golay, C. Ribaux, R. Graber, C. Vermot, P. Hiltbold, P. Mauler, J.-P. Wettstein, B. Matthey, J.-P. Bucher, Ch. Häsler, M.-T. Ruedin, L. Chollet, C. de Montmollin, L. Rollier, M. Barben, J.-A. Choffet, A. Grandjean, J.-M. Haefliger, J.-P. Authier et J.-C. Guyot.*

## **II. SITUATION ACTUELLE**

Le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles a fait siennes depuis quelques années déjà les recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH), du 18 février 1993, relatives à l'encouragement de l'échange en Suisse et à l'étranger dans le domaine de l'éducation et de la formation.

---

Il est ainsi recommandé aux autorités cantonales concernées :

1. de considérer l'échange avec les autres régions linguistiques et avec l'étranger comme un élément de l'enseignement de l'école obligatoire et postobligatoire, de la formation professionnelle des apprenti(e)s et aussi de la formation des enseignant(e)s de ces niveaux et types d'écoles, ainsi que de l'exercice de leur profession ;
2. de prendre des mesures pour que les jeunes gens puissent, au cours de leur formation scolaire et professionnelle, participer à toute forme d'échanges ou à des contacts de toute autre nature avec d'autres régions linguistiques de notre pays ou à l'étranger ;
3. à cet effet, de soutenir les projets d'échanges en tout genre par la création de supports juridiques, structurels et administratifs, de prévoir les moyens financiers nécessaires pour la réalisation de projets d'échanges et de régler les questions de la responsabilité financière ;
4. d'informer les autorités scolaires, les directeurs d'écoles, le corps enseignant concernés ainsi que tous les autres intéressés sur les possibilités, les conditions-cadres et les procédures liées à la réalisation de projets d'échanges ;
5. d'encourager non seulement les enseignant(e)s en langues, mais également le corps enseignant des autres disciplines à participer aux projets d'échanges par le biais d'activités interdisciplinaires, liées à un projet et centrées sur un thème ;
6. de collaborer, en ce qui concerne l'échange de maîtres et/ou de classes sur les plans national et international dans le domaine de l'éducation et de la formation, avec la Centrale de coordination des échanges de jeunes de la Fondation Ch à Soleure, pour les degrés primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur ;
7. de désigner des responsables cantonaux chargés de la mise en œuvre des recommandations ;
8. d'échanger les expériences réalisées dans le cadre des activités d'échanges de jeunes au sein des cantons, des conférences régionales et au niveau suisse de procéder à une analyse de leurs résultats.

Par ailleurs, les recommandations de la CDIP relatives à la promotion de l'enseignement bilingue en Suisse, du 2 mars 1995, précisent que l'apprentissage des langues étrangères revêt une importance toujours plus grande. Il convient par conséquent de soutenir et d'encourager les efforts qui sont faits, dans le cadre de l'enseignement général et de la formation professionnelle, pour améliorer encore les compétences linguistiques.

### **III. UNE TENTATIVE DANS LE SENS DU POSTULAT: DES ÉCHANGES LINGUISTIQUES ENTRE LE CENTRE DES DEUX THIELLES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE DE NEUCHÂTEL ET L'ÉCOLE SECONDAIRE D'ERLACH**

En été 1997, la direction du Centre scolaire des Deux Thiellles (C2T) annonçait au Département de l'instruction publique et des affaires culturelles son intention d'entreprendre des échanges linguistiques d'élèves de 10<sup>e</sup> année avec l'École secondaire d'Erlach (Oberstufenschule).

Étant donné les incidences que la réalisation de ce projet soulevait (accord des cantons concernés, aspect financier, déplacement, appui pédagogique et reconnaissance du parcours scolaire des élèves et de leur promotion en fin de cycle), la direction de l'école a demandé et obtenu l'autorisation du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, avant d'entreprendre toute démarche auprès de l'école d'Erlach.

La population concernée du C2T est constituée d'élèves des sections moderne (MO) et préprofessionnelle (PP), avec un retard d'un an, mais promu au terme de la 8<sup>e</sup> MO ou 8<sup>e</sup> PP et désirant accomplir une 10<sup>e</sup> année pour terminer le cycle de l'école obligatoire ou non promu au terme de la 9<sup>e</sup> MO ou 9<sup>e</sup> PP et désirant refaire cette année (10<sup>e</sup>) ou encore éventuellement d'élèves promus au terme de la 9<sup>e</sup> MO et 9<sup>e</sup> PP sans projet professionnel.

La durée de l'échange a d'abord été fixée à six mois (1<sup>er</sup> semestre à Erlach, réintégration au 2<sup>e</sup> semestre au C2T), pour les élèves des deux premières catégories et à une année pour les élèves de la troisième catégorie.

Des cours d'appui pédagogiques, destinés à favoriser une meilleure intégration à la classe et à soutenir le candidat dans les difficultés qu'il rencontrera au début de l'année scolaire, sont donnés pendant le semestre passé dans l'école d'accueil; les élèves sont dispensés des cours de leur propre langue maternelle.

Le domaine de la reconnaissance du travail de l'élève a fait l'objet d'une évaluation indicative, selon les normes du canton d'accueil. Durant le 2<sup>e</sup> semestre, l'élève a été soumis aux normes de l'évaluation en vigueur dans son canton.

Le nombre d'élèves touchés par l'opération est modeste. Durant l'année scolaire 1998-1999, il a été de trois élèves, soit deux élèves de 9<sup>e</sup> PP effectuant une 10<sup>e</sup> année de scolarité, et un élève de 9<sup>e</sup> MO, bien motivé, effectuant sa 9<sup>e</sup> année de scolarité.

Pour l'année scolaire 1998-1999, le bilan général est positif. Les élèves, les parents et les maîtres concernés ont exprimé leur satisfaction devant la qualité de l'accueil, de l'intégration et du soutien reçus à Erlach. Les connaissances linguistiques sont en amélioration. Des difficultés sont toutefois apparues et ne doivent pas être sous-estimées: le dépaysement affectif a provoqué l'abandon d'une élève après quelques jours seulement, le cumul

de l'apprentissage simultané d'une nouvelle langue et de nouvelles matières scolaires est lourd pour des élèves issus de section à exigence élémentaire.

Etant donné l'intérêt évident de l'expérience, il a été jugé nécessaire de la valoriser davantage, en permettant à des élèves promus de 7<sup>e</sup> année, MO ou PP, voire de la section de maturités (MA), d'effectuer une 8<sup>e</sup> année complète à Erlach, puis de réintégrer, après une promotion régulière, la 9<sup>e</sup> année à l'ESRN, dans la même section. Cette démarche, tentée partiellement durant l'année scolaire 1999-2000 (trois élèves du C2T à Erlach, et deux élèves d'Erlach au C2T), va présenter l'avantage d'une reconnaissance réelle d'un séjour linguistique.

Cette expérience est probablement celle qui se rapproche le plus des intentions du postulat. L'entrée en matière du postulat qui évoque le 25% d'élèves de fin de scolarité obligatoire accomplissant une 10<sup>e</sup> voire une 11<sup>e</sup> année de scolarité doit par ailleurs être nuancée. La majeure partie des élèves concernés termine la scolarité en dix ans parce qu'ils ont fait l'objet d'une nouvelle orientation en cours de route (politique des passerelles et des raccourcis) ou parce qu'ils ont subi un échec.

Théoriquement, l'échange de longue durée est envisageable mais il n'intéressera que très peu un élève « en panne » de recherche d'une place d'apprentissage (de peur d'hypothéquer encore plus ses chances). Il reste ceux qui veulent (et peuvent) s'offrir une année sabbatique ; c'est souvent le cas en fin de formation secondaire 2 (maturités ou diplômes).

Comme on peut le constater, une initiative des autorités scolaires ne suffit pas à donner une impulsion significative si les parents et les élèves ne saisissent pas les occasions qui leur sont offertes. En l'occurrence, l'expérience d'Erlach n'est pas assez attractive pour des parents soucieux de la promotion de leur enfant dans la scolarité neuchâteloise ou de ses chances d'insertion professionnelle, par exemple par la recherche d'une place d'apprentissage.

Par comparaison, la situation des cantons de Fribourg ou du Valais, cantons bilingues, est tout autre, les structures politiques et scolaires n'étant pas un obstacle lorsqu'on en reste à des échanges au sein du même canton !

#### **IV. LA POLITIQUE D'ÉCHANGES DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL**

Nous saisissons l'occasion de la réponse au postulat pour informer le Grand Conseil de la politique d'échanges menée par le Conseil d'Etat depuis de nombreuses années.

Le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles s'efforce d'appliquer au mieux les recommandations de la CDIP-CH et dans cet esprit il a mis en œuvre une série de mesures propres à développer les échanges scolaires.

Nous citerons essentiellement :

1. la désignation d'une déléguée aux échanges pour le département au bénéfice d'un allègement d'horaire ; il se trouve que cette personne est par ailleurs engagée à mi-temps par la Fondation Ch Echange de jeunes à Soleure ;
2. l'organisation annuelle d'un ou de deux échanges de classes dans le cadre des échanges institutionnels entre la Suisse du Nord-Ouest et la Suisse romande et le Tessin ;
3. l'organisation d'échanges individuels d'élèves pendant les vacances, en collaboration avec la Fondation Ch à Soleure. Ces démarches ont obtenu un succès certain puisqu'une trentaine d'échanges se sont réalisés chaque année depuis 1995 ;
4. l'établissement annuel des statistiques d'échanges de classes, de maîtres et de correspondances, puis la transmission des données à la Centrale d'échange de Soleure. Le canton de Neuchâtel apparaît comme l'un des partenaires les plus actifs en matière d'échanges avec une cinquantaine de classes des degrés primaire, secondaire 1 et 2 qui annuellement pratiquent cette expérience (voir annexe) ;
5. la journée « échanges » du 150<sup>e</sup> anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel ;
6. les échanges privilégiés avec les cantons d'Argovie et de Saint-Gall issus des idées émises à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération ou ceux prévus avec les deux demi-cantons d'Appenzell dans le cadre de l'Exposition nationale 2002.

Un groupe de travail du département, en collaboration avec des responsables de l'instruction publique appenzelloise, est actuellement à l'œuvre pour développer des relations privilégiées en vue de la préparation des Journées cantonales des 25 et 26 mai 2002. Les démarches envisagées s'inscrivent dans le cadre de la volonté de pratiquer des échanges culturels exprimée par les autorités des trois cantons et du crédit voté en février 2001 par le Grand Conseil neuchâtelois, relatif aux Journées cantonales ;

7. toujours dans le cadre de l'Expo.02, il convient de mentionner encore le projet «Exchange.02» des départements de l'instruction publique des cantons organisateurs de l'Exposition nationale dont l'objectif est l'organisation d'échanges de classes ;
8. l'encouragement au développement des échanges de maîtres avec l'étranger, organisés par la Fondation Ch à Soleure ;
9. l'encouragement de l'organisation de cours de langue et de culture pour les élèves étrangers dans les écoles primaires et secondaires (italien, espagnol, portugais, turc) ;
10. l'organisation d'une expérience d'immersion linguistique partielle, à l'école primaire de La Chaux-de-Fonds (leçons de connaissance de

l'environnement pour les élèves d'origine italienne et ouvertes aux élèves francophones);

11. les programmes de promotion des échanges scolaires entre les diverses régions linguistiques de Suisse, de la Fondation Paul Schiller, en collaboration avec la Fondation Ch pour la collaboration confédérale et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH), intitulés « Côte à Côte », en faveur des classes de l'enseignement primaire et « Bonus d'échange » pour les classes primaires et secondaires de 5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année.

Il faut mentionner encore que le département a participé qualitativement et financièrement à la rédaction de l'ouvrage de la déléguée aux échanges, intitulé « Les échanges de classes, clé en main », reconnu dans de nombreux milieux suisses et étrangers.

Par ailleurs, les activités du Centre des séjours à l'étranger, à Genève, avec qui le département a conclu une convention, constituent une grande part du soutien apporté au développement des échanges.

En marge des échanges linguistiques, mais concourant largement au développement de la connaissance des langues, faisant suite aux recommandations de la commission suisse de maturité, des maturités bilingues sont maintenant offertes par les lycées neuchâtelois, soucieux de répondre aux attentes qui se font de plus en plus pressantes en matière d'enseignement des langues vivantes.

Ainsi, le Lycée Jean-Piaget offre depuis 2000 les maturités bilingues français-allemand et français-italien. Dès août 2001, le Lycée Blaise-Cendrars et le Lycée Denis-de-Rougemont proposeront une filière de maturité bilingue français-anglais.

Aux possibilités d'études en matière de bilinguisme offertes dans le canton de Neuchâtel, il faut ajouter les dispositions prévues dans la Convention BEJUNE, signée au début de l'année 2001, relative à la mobilité des élèves des écoles de formation générale du niveau secondaire 2 dans l'espace défini par les trois cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, selon lesquelles la fréquentation d'une école située dans un canton partenaire permet à des élèves de bénéficier d'une formule d'enseignement qui n'a pas d'équivalent dans le canton dont ils sont ressortissants: un enseignement bilingue intensif (classes bilingues) dans les écoles de maturité de Bienne, moyennant le paiement d'un écolage préférentiel (à charge du canton).

## **V. EXPÉRIENCES EN COURS ET DÉVELOPPEMENTS ENVISAGÉS**

Outre les domaines cités précédemment dans lesquels le département entend poursuivre l'effort entrepris, de nouveaux créneaux d'activités d'échanges ont été récemment expérimentés ou vont l'être prochainement.

Nous citerons ainsi :

1. *une expérience d'enseignement précoce de l'allemand dès l'école enfantine, au Landeron et à Hauterive, commencée au cours de l'année scolaire 1999-2000*

2. *des échanges linguistiques à l'Ecole normale de Neuchâtel*

L'Ecole normale a établi de solides relations avec celle de Soleure : une semaine d'échange des étudiants est actuellement organisée entre les deux écoles.

Ces relations vont s'intensifier dès août 2001 à l'ouverture de la HEP-BEJUNE ; des stages dans l'autre région linguistique d'une durée d'environ six semaines seront organisés durant la 2<sup>e</sup> année de formation.

3. *des concepts pédagogiques liés à l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les écoles*

Ces concepts pédagogiques prennent en compte les travaux multilingues (communiquer, échanger avec des correspondants d'autres régions linguistiques).

4. *l'institutionnalisation de collaborations plus intensives entre les Conférences régionales des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et de la Suisse du Nord-Ouest, en vue de la promotion du développement des échanges scolaires*

5. *un nouveau projet d'échanges présentement à l'étude au département*

A l'instar du canton de Fribourg (qui organise régulièrement une dixième année linguistique entre les régions du canton, à l'intention d'élèves ayant terminé l'école obligatoire), il s'agirait d'offrir une 10<sup>e</sup> année linguistique à nos élèves neuchâtelois dans le cadre d'échanges avec des élèves d'un canton suisse alémanique, voire avec un canton bilingue (Fribourg ou Valais). Le souhait est qu'un tel accord soit négocié et réalisé au niveau des conférences régionales des chefs de département de l'instruction publique. Il répondrait certainement aux attentes formulées dans le postulat.

## **VI. CONCLUSIONS**

Les échanges scolaires sont profitables, à tous les niveaux et en toute circonstance. Ainsi qu'il est rappelé dans le texte du postulat, Neuchâtel est un des cantons de Suisse qui met sur pied le plus d'échanges scolaires, de classes ou individuels ; les statistiques de la Fondation Ch Echange de jeunes le montrent clairement (voir annexe).

Il faut remarquer au surplus que, comme la réciprocité est de mise lors d'un échange, la taille du canton et de la Suisse romande en général par rapport



---

au reste de la Suisse implique que Neuchâtel ne peut pas répondre à toutes les sollicitations dont il fait l'objet.

Enfin, la situation des cantons bilingues de Fribourg et du Valais ne peut pas être mise en parallèle avec celle du canton de Neuchâtel, dans la mesure où les opportunités d'échanges linguistiques sont facilitées dans ces cantons par l'existence d'un contexte politique et par la présence d'une structure scolaire unique recouvrant les deux régions linguistiques.

Il nous apparaît que les expériences réalisées ou actuellement en cours devraient être poursuivies quelques années, avant d'en tirer des enseignements et de proposer des adaptations éventuelles.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat peut s'engager à poursuivre sa politique en faveur des échanges scolaires (de classes, de maîtres ou individuels) à tous les degrés (scolarité obligatoire et postobligatoire) dans les limites des opérations et des expériences décrites plus haut. Il vous propose de prendre acte du présent rapport et de classer le postulat Thérèse Humair 97.104, du 10 février 1997, « Echanges scolaires – 10<sup>e</sup> année linguistique ».

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 9 mai 2001

Au nom du Conseil d'Etat:

<i>Le président,</i>	<i>Le chancelier,</i>
Th. BÉGUIN	M. REBER

**ANNEXE****1. Statistique des échanges de classes entre les régions linguistiques de la Suisse durant l'année scolaire 1998-1999 (source : Fondation Ch Echange de Jeunes, Soleure)**

<i>Canton</i>	<i>Ecoles primaires</i>	<i>Secondaire 1</i>	<i>Lycées, écoles de commerce, EDD</i>
AG .....		20	3
AI .....		2	1
AR .....		4	
BL .....		8	6
BS .....		2	1
BE .....	8	29	11
FR .....	3	19	5
GE .....		12	10
GR .....	1	1	1
JU .....	1	3	8
LU .....		7	9
<b>NE</b> .....	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>17</b>
NW .....			
OW .....			
SH .....			
SZ .....	1	1	
SO .....	1	2	6
SG .....		11	3
TI .....	7	31	3
TG .....	1	10	5
UR .....	7	22	5
VD .....	2	24	15
VS .....	9	38	8
ZH .....	7	6	20
ZG .....		3	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>49</b>	<b>288</b>	<b>139</b>
<b>476 classes</b>			

## 2. Statistique des échanges de classes internationaux durant l'année scolaire 1998-1999

(source : Fondation Ch Echange de Jeunes, Soleure)

Classes des degrés secondaires 1 et 2 du canton de Neuchâtel

avec l'Allemagne .....	4
avec la Grande-Bretagne .....	1
avec l'Italie .....	2
avec le Canada .....	2

## 3. Statistique des échanges individuels de vacances pendant l'année scolaire 1999/2000

(source : Fondation Ch Echange de Jeunes, Soleure)

Élèves du degré secondaire 1 du canton de Neuchâtel avec les cantons de :

Argovie .....	13
Bâle-Ville .....	1
Bâle-Campagne .....	2
Lucerne .....	8
Soleure .....	2
Tessin .....	1
Uri .....	1
Valais alémanique .....	2
Zurich .....	2
Total .....	32

## 4. Echanges internationaux de maîtres (programme d'échange d'une année) durant l'année scolaire 2000-2001 (source : Fondation Ch Echange de Jeunes, Soleure)

<i>Degré d'enseignement dans le canton</i>	<i>Partenaire étranger</i>
1 maîtresse enfantine	Québec, Canada
1 maîtresse primaire	Québec, Canada
1 maître du degré secondaire 1	Ontario, Canada
2 maîtres du degré secondaire 2	Ontario, Canada Victoria, Australie

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Pages</i>
I. Introduction .....	1
II. Situation actuelle .....	2
III. Une tentative dans le sens du postulat: des échanges linguistiques entre le Centre des Deux Thielles de l'École secondaire régionale de Neuchâtel et l'École secondaire d'Erlach .....	3
IV. La politique d'échanges dans le canton de Neuchâtel .....	5
V. Expériences en cours et développements envisagés .....	7
VI. Conclusions .....	8
Annexe: statistiques des échanges de classes, nationaux et internationaux, des échanges individuels et des échanges internationaux de maîtres .....	10